

**ARRÊTE ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025**

Le Président du SICTOM de Champagne Berrichonne

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux du syndicat ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 1^{ère} classe** est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
1) Robert Mickaël	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
2) LUNEAU Dominique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
3) OUVRAT Ludovic	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Issoudun, le 18 juillet 2025

Le Président,

Publié le

